



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CHAMPAGNE ARDENNE
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE

N. Réf. : DIN-CTC-115/2002

Châlons, le 21 mai 2002

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité
BP 174
08600 CHOOZ

OBJET : Inspection n° 2002-18006 au CNPE de Chooz
"Première barrière"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 23 avril 2002 au CNPE de Chooz sur le thème «Première barrière».

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 23 avril a principalement porté sur les opérations de contrôle et de suivi de la gaine des crayons contenant la matière fissile, également appelée « Première barrière ».

Les inspecteurs ont examiné l'état d'avancement du plan d'action combustible, les contrôles réalisés sur les grappes de commande de la réaction neutronique et les assemblages combustible, le suivi de l'activité du fluide primaire. Une rapide visite du laboratoire de chimie a été effectuée. Le site a également présenté les vérifications menées à l'arrivée du combustible neuf.

L'état d'avancement du plan d'action combustible a été jugé satisfaisant, même si quelques actions restent à solder. Les inspecteurs n'ont pas relevé de dysfonctionnement dans la gestion du combustible, le suivi de la première barrière a semblé correct.

A. Demandes d'actions correctives

Renseignement des procès verbaux d'intervention

Le procès verbal d'intervention « Mesure de jeux inter assemblages en cours de rechargement », de la 3^{ème} visite partielle de la tranche 1, présente plusieurs lacunes. Quelques signatures manquent, plusieurs contrôles ne sont pas

tracés. Une mesure est déclarée hors tolérance lors du positionnement des assemblages en cuve, sans action corrective formalisée.

A.1. Je vous demande de rappeler aux équipes intervenant sur votre site de renseigner avec une rigueur suffisante les documents qualité.

B. Compléments d'information

Contrôle interne au CNPE

La note NA/DR/00-021 prévoit un contrôle par l'ingénierie de site de la prise en compte des documents transmis par UNIFE dans les documents d'exploitation. Les services ont indiqué que cette vérification ne fait pas partie des méthodes de travail du site.

B.1. Je vous demande de vous positionner sur ce point.

Laboratoire de chimie

Le local où se déroulent les mesures de radioactivité des échantillons du circuit primaire n'est pas classé comme présentant des risques radiologiques. La section du laboratoire a indiqué que le classement de ce local était à l'étude.

B.2. Je vous demande de me transmettre les résultats de cette étude.

Plan d'action combustible

Le dernier bilan d'avancement du plan d'action combustible date de la fin de l'année 2001. Or plusieurs actions ont été soldées depuis.

B.3. Je vous demande de me transmettre un bilan d'avancement à jour.

Crayon cassé en piscine de désactivation

Un assemblage combustible en piscine de désactivation tranche 1 présente un crayon cassé lors d'une tentative d'extraction en 1998. Une partie a été retirée et positionnée dans un carquois, l'autre est toujours coincée dans l'assemblage combustible. Vos services ont indiqué que la réparation finale aurait lieu à l'automne 2002, après avoir été repoussée plusieurs fois.

Etant donné que ce crayon est cassé depuis près de 4 ans, j'estime que la réparation définitive ne pourra plus être repoussée.

B.4. Je vous demande de me transmettre un bilan de fin d'intervention après l'extraction de la partie coincée. Ce bilan comportera une analyse des éventuels incidents rencontrés, le devenir de l'assemblage combustible, les moyens mis en œuvre afin d'évacuer sans dissémination les deux parties du crayon combustible.

C. Observations

Pas d'observation

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNE PAR : A. THIZON